

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cynthia-lupien-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3d925606f7314197ec2fc889>

Date d'obtention : 2024-10-25 17:27:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, lorsqu'on reçoit une information d'une victime de sextage, nous devons rencontrer seul la victime et se montrer rassurant tout en expliquant que nous avons un protocole très clair à suivre. Nous prendrons le temps d'évaluer l'incident sans jugement, et de remplir la grille d'évaluation afin de déterminer le contexte, la nature, les intentions et l'étendue. On questionnera à savoir s'il y a d'autres personnes impliquées et remplir avec eux la grille d'évaluation. Ensuite, on se positionnera à savoir si les échanges sont malveillants ou impulsifs. Si les échanges sont malveillants, nous devons contacter le service de police et ne pas compléter la grille d'évaluation avec l'investigateur. Nous devons tout de même rencontrer le jeune investigateur pour obtenir sa version des faits. Si j'ai des raisons de croire qu'il y a du contenu correspondant à de la pornographie juvénile, je dois confisquer le téléphone. Dans le cas d'un acte impulsif, je dois me référer aux politiques de mon établissement avant de décider de la suite des choses.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Plusieurs scénarios sont possibles lorsqu'on parle du sextage. Il est important de se référer à la trousse, afin de bien appliquer les démarches de l'intervention. Celle-ci permet d'uniformiser les interventions tout en offrant des outils nécessaires pour appliquer nos démarches.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer si les actions du jeune investigateur sont faites par une intention impulsive ou d'une intention malveillante. Si les intentions sont malveillantes, nous ne devons pas compléter la grille avec le jeune, mais plutôt référer au service de police.